



Carte Internationale d'Assurance
Responsabilité Civile Automobile

Carte Rose CEMAC

Conseil des Bureaux

24^{ème} ORDINAIRE DU CONSEIL DES BUREAUX
-Brazzaville-
Du 18 au 22 Janvier 2021

RESOLUTIONS

Du 18 au 22 Janvier 2021, s'est tenue dans la salle de réunion de l'hôtel Africa à Brazzaville en République du Congo, sous la présidence de Monsieur Elie Frédy MBADINGA, Président du Conseil des Bureaux, la 24^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Bureaux de la Carte Rose CEMAC. Les délégués qui se sont réjouis de l'atmosphère qui a prévalu tout au long des travaux ont adopté les résolutions suivantes :

RESOLUTION N°1 : Relative à l'adoption de l'ordre du jour et des horaires de travail.

Le Conseil,
Examinant le projet d'ordre du jour de la 24^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Bureaux,
l'adopte avec amendements.

RESOLUTION N°2 : Relative à la présentation du rapport moral par le bureau sortant du Conseil des Bureaux.

Le Conseil,
Après présentation du rapport moral d'activités du bureau sortant du Conseil des Bureaux
par le Président, prend acte.

RESOLUTION N°3 : Relative à la forme juridique des Bureaux Nationaux.

Le Conseil,
Relevant l'insuffisance du Protocole d'Accord portant création de la Carte Rose sur la
forme juridique des bureaux nationaux, instruit le Secrétaire Général Permanent de
procéder à la relecture dudit protocole, notamment son article 7 et présenter le texte à la
session extraordinaire de Juillet 2021.

RESOLUTION N°4: Relative à la création du Bureau National de la Guinée Equatoriale

Le Conseil,
Constatant le processus de mise en place du Bureau National de la Guinée Equatoriale en
cours, invite la Guinée Equatoriale à mettre en place un bureau national dans un bref délai.
Instruit le Secrétaire Général Permanent à accompagner le processus dudit Bureau.

RESOLUTION N°5 : Relative au renouvellement du bureau Conseil des Bureaux

Le Conseil,

Constatant le processus de mise en place du Bureau National de la Carte Rose de la Guinée Equatoriale, suspend la désignation du bureau et, reconduit l'actuel Bureau pour une durée d'un (1) an.

Le Bureau est composé ainsi qu'il suit :

- Présidence : Gabon
- Vice-Présidence : Guinée Equatoriale
- Commission de Contrôle et de vérification : Gabon

RESOLUTION N° 6 : Relative à l'adoption du procès-verbal de la 23^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Bureaux

Le Conseil,

Examinant le projet de procès-verbal de la 23^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Bureaux tenue à Bangui en République Centrafricaine du 12 au 17 Janvier 2020, l'adopte avec amendements.

RESOLUTION N°7: Relative à la transmission des rapports d'activités des Bureaux Nationaux au Secrétariat Général Permanent

Le Conseil,

Relevant la nécessité de centraliser les rapports d'activités des Bureaux Nationaux, réitère aux bureaux nationaux de transmettre au Secrétariat Général Permanent, avec copies aux autres bureaux nationaux au plus tard quinze (15) jours avant le début de la session, leurs différents rapports d'activités.

Le non-respect de ce délai entrainera la non-présentation du rapport par le bureau concerné.

RESOLUTION N°8 : Relative au gel du processus d'harmonisation des textes juridiques de la Carte Rose à ceux de la Commission de la CEMAC

Le Conseil,

Après information par le Secrétaire Général Permanent du processus en cours de fusion de la CEMAC et de la CEEAC en une seule Communauté Economique Régional, enjoint le Secrétaire Général Permanent de suspendre le processus d'harmonisation de nos textes avec ceux de la Commission de La CEMAC.

L'invite à procéder à une mise à jour de nos textes en incluant les bonnes pratiques, et présenter l'étude à la session extraordinaire de juillet 2021.

RESOLUTION N°9: Relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2020 et quitus de gestion.

Le Conseil,

Après examen des comptes de l'exercice 2020 du Secrétariat Général Permanent, et après présentation du rapport de la Commission de Contrôle desdits comptes, ainsi que celui du Commissaire aux Comptes :

- Les approuve exécutés en charge à 234 941 756 (deux cents trente-quatre millions neuf cents quarante-un un mille sept cents cinquante-six) francs CFA, qui dégagent un résultat positif de 37 144 132 (trente-sept millions cent quarante-quatre mille cent trente-deux) franc CFA.

- Donne quitus au Secrétaire Général Permanent pour sa gestion.

RESOLUTION N°10 : Relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2020

Le Conseil,

Après avoir constaté le résultat positif de 37 144 132 FCFA de l'exercice 2020 décide de l'affecter en report à nouveau pour l'exercice 2021.

RESOLUTION N°11 : Relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil,

Après avoir constaté le non-report du résultat positif de 1 070 062 FCFA de l'exercice 2019 à l'exercice 2020, décide de l'affecter en report à nouveau pour l'exercice 2021.

RESOLUTION N°12 : Relative au plan d'actions de l'exercice 2021

Le Conseil,

Après présentation du plan d'actions de l'exercice 2021, prend acte.

Invite le Secrétaire Général Permanent à le présenter par objectifs, indicateurs de résultat, budget et chronogramme.

RESOLUTION N°13: Relative à l'adoption du budget de l'exercice 2021

Le Conseil,

Après examen du projet de budget du Secrétariat Général Permanent de l'exercice 2021, l'adopte en recettes et dépenses à la somme de 267 294 794 (deux cents soixante-sept millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre-vingt-quatorze) francs CFA.

RESOLUTION N°14 : Relative à la gestion du compte DAT intitulé « Fonds de Garantie Carte Rose CEMAC

Le Conseil,

Après avoir constaté l'absence d'un rapport de gestion sur le compte DAT intitulé « Fonds de Garantie Carte Rose » par le Secrétaire Général Permanent, l'enjoint à présenter à chaque session ordinaire, le rapport spécial sur le compte.

Invite les bureaux nationaux à transmettre au Secrétariat Général Permanent dans les meilleurs délais les détails des virements.

RESOLUTION N°15 : Relative à la transmission de la liste des compagnies ayant fait l'objet de retrait d'agrément

Le Conseil,

En vue de préserver les intérêts des victimes et ayants-droit d'accident de la circulation routière, et lutter contre la vente parallèle des cartes roses, enjoint aux bureaux nationaux de transmettre au Secrétariat Général Permanent ainsi qu'aux autres bureaux nationaux, la liste des compagnies d'assurances de leur marché, ayant fait l'objet de retrait d'agrément, dès qu'ils en ont connaissance.

ETP



RESOLUTION N°16 : Relative à une information nécrologique

Le Conseil,

Après information du décès de la mère de Madame Florentina NGANGA INANDJI, Vice-Présidente du Conseil des Bureaux, lui présente toutes ses condoléances les plus sincères.

RESOLUTION N°17 : Relative aux lieux et dates des prochaines sessions du Conseil

Le Conseil,

- Décide de la tenue de la 21^{ème} Session Extraordinaire du Conseil des Bureaux au Cameroun, pays du siège provisoire de l'institution, du 12 au 16 Juillet 2021.
- En respect du principe de rotation des pays membres par ordre alphabétique, décide de tenir la 25^{ème} Session Ordinaire au Gabon du 17 au 21 janvier 2022.

Fait à Brazzaville, le 22 Janvier 2021

Le Secrétaire Général Permanent



Le Président du Conseil des Bureaux

